

Association SAINT JEAN ENVIRONNEMENT (SJE) :

Plaidoyer pour la préservation des platanes de la Rue des Roudères à Saint Jean de Védas (oct 2018)

<i>Point de vue de la Municipalité</i>	<i>Point de vue de l'Association SJE</i>
<p><b>Absence de concertation préalable</b> à la réalisation de ce grand chantier de rénovation de voirie (rue desservant un large secteur de la commune) :</p> <p>La Mairie estime avoir fourni suffisamment d'éléments techniques lors de la réunion de confrontation du 26 février 2018.</p>	<p>L'absence de concertation citoyenne apporte un <b>doute sur la légitimité des choix</b> faits</p> <p>SJE n'a pas été en mesure de développer ses arguments, n'ayant pas eu connaissance du dossier technique avant la réunion du 26 fév. Elle a demandé qu'un véritable débat ait lieu et que les documents brièvement aperçus lors de la réunion lui soient communiqués pour examen 'à tête reposée', demande restée sans suite.</p> <p><b>La réunion du 26 fév n'a pas valeur de dialogue serein</b> (voir le reportage vidéo)</p>
<p><b>Interdiction d'abattre des arbres d'alignement</b> art. L350-3 du code de l'Environnement :</p> <p>Le Préfet estime que le Maire de la commune est dans la position de prendre la décision d'abattage, par dérogation à la loi, sous réserve de prévoir des compensations adaptées.</p> <p>La Mairie prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 110 arbres nouveaux quartier des Jasses</li> <li>- quelques dizaines d'arbres au parking de la future Clinique St Jean (projet privé)</li> </ul> <p>+ le classement en EBC de certains ilots d'arbres de la commune en 2017</p>	<p>Ni la Mairie de St Jean, ni la Métropole n'ont qualité pour s'auto-attribuer une dérogation. Selon les directives européennes, une <b>dérogation ne peut être accordée que par une instance indépendante</b> après examen contradictoire des arguments et éléments du dossier.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La plantation de jeunes arbres ne compense pas l'abattage d'arbres centenaires. Il faudra attendre 50 ans pour obtenir les mêmes effets bénéfiques.</li> <li>- La plantation d'arbres aux Jasses et à la Clinique est une bonne chose, mais c'est dans la rue des Roudères qu'ils sont nécessaires (zone dense particulièrement exposée aux pollutions et phénomènes d'ilot de chaleur, fréquentation importante des piétons, paysage urbain,...)</li> <li>- la Mairie ne compte pas les dizaines d'arbres d'alignement et autres arbres déjà abattus depuis 3 ans par la municipalité et n'ayant donné lieu à aucune compensation.</li> <li>- sans compter les dizaines d'autres abattus par les promoteurs, sans susciter semble-t-il de réaction de la part des élus ni des services de l'urbanisme, ni demande de compensation.</li> <li>- sans compter aussi les 140 platanes ou plus, disparus depuis quelques décennies le long de la D613 et l'avenue de Librilla dans un rayon de 300m (comparons les photos aériennes de 1960 avec les plus récentes, source Géoportail)</li> </ul>
<p><b>Sécurité des piétons, poussettes, cyclistes, fauteuils roulants...</b></p> <p>La Mairie estime que la présence des platanes interdit la création d'un trottoir de largeur suffisante pour assurer la sécurité des usagers non motorisés.</p>	<p>L'emprise de la rue des Roudères est supérieure à 8m tout le long de sa 1<sup>ère</sup> partie (105 m en sens unique). Si l'on garde un couloir de circulation des véhicules de 3,50 m, et un terre-plein (ou trottoir) de 1,50m côté nord-ouest, il reste <b>une bande supérieure à 3m de largeur pour réaliser un terre-plein</b> (ou trottoir) sur le côté qui conservera ses platanes. Au droit des platanes il restera plus de 1,90m de largeur de trottoir (même en lorsque les arbres atteindront 1m de diamètre dans 40 ans). Cela suppose <b>l'abandon les 8 places de stationnement</b> créées récemment, et le plus souvent utilisées par des usagers du tram (alors qu'il existe des parkings publics dédiés et sous-utilisés).</p>

<p>Sécurité des piétons (suite)</p> <p>Les <b>risques pour les piétons et les cyclistes</b>: peut-on évaluer la probabilité d'accidents de personne évités le long de la rue des Roudères, si l'on coupe les platanes?</p>	<p>L'idée de faire de cette portion de la rue des Roudères un <b>espace partagé</b>, où les véhicules roulent à moins de 20km/h, est une option intéressante qui n'a pas été étudiée, alors qu'à St Jean de Védas d'autres rues, avec un trafic plus important encore, sont ou seront aménagées sur ce principe. Le ralentissement allongera le temps de parcours des automobilistes de seulement 10 sec ; alors qu'en parallèle les cyclistes ou piétons gagneront du temps en se déplaçant plus facilement. C'est un <b>choix fondamental</b> pour une voirie appelée à devenir un corridor central de la ville de St Jean de V.</p> <p>Dans la deuxième partie de la rue des Roudères (de 105m à 360m), la circulation est à double sens sur une emprise nettement plus large à beaucoup d'endroits. Chaque portion est à étudier d'une façon spécifique afin de préserver la plupart des autres platanes.</p> <p>Mettons en regard le risque encourus par les riverains et usagers, de <b>l'absence de protection et des bénéfices apportés par les platanes sur leur santé</b> ? N'a-t-on pas annoncé officiellement qu'il y a 48000 décès prématurés occasionnés par la pollution et les particules atmosphériques chaque année dans nos villes?</p>
<p><b>Certains (des platanes) sont malades et présentent des problèmes de stabilité...</b></p> <p><b>... tous sont arrivés à maturité</b></p>	<p>1 seul arbre est concerné (sa situation est loin d'être alarmante), et pourquoi devrait-on abattre les 17 autres ?</p> <p>Ils ont à peine cent ans, et sont encore jeunes. Les arbres 'âgés' et majestueux comme ces platanes ont une présence emblématique et bienfaisante qui valorise le patrimoine du voisinage et celui de la commune</p>
<p><b>il faudrait réaliser une zone de protection de quatre fois leur diamètre autour de chacun d'eux.</b></p>	<p>Les platanes ont des capacités exceptionnelles d'adaptation au confinement de leurs racines, c'est déjà leur cas, ils se portent d'ailleurs très bien. On peut aussi réaliser des portions du bas-côté en revêtement poreux.</p>
<p>La proximité des arbres constitue ainsi un <b>obstacle très important pour la réalisation des travaux.</b> (confinement des réseaux sous la voirie)</p>	<p>Il semble que dans beaucoup d'endroits dans toutes les villes, les conditions d'implantation des réseaux soient aussi contraintes, voire bien pires</p>
<p>... la canalisation d'eaux usées (existante et imbriquée dans les racines) <b>est constituée d'amiante... son remplacement (retrait) est nécessaire.</b></p>	<p>Il a été dit aussi que le retrait des anciennes canalisations amiantées était une obligation réglementaire. Ce qui est faux. Le chantier de retrait de ces canalisations conduit à des <b>risques infiniment supérieurs</b> au fait de les laisser enfouies, et en signalant leur présence dans les plans de récolement.</p>
<p><b>Bienfaits et importance de nos arbres en ville :</b></p> <p>Les élus et services techniques concernés déclarent bien les connaître !</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- absorption par les feuilles et l'écorce de particules fines toxiques, capture de gaz à effet de serre, stockage du carbone dans ses branches et racines, neutralisation d'une partie des gaz nocifs issus de la circulation, émission d'oxygène naissant, préservation des processus bio-chimiques de sols vivants</li> <li>- abri de l'ensoleillement pour les piétons, lutte contre les îlots de chaleur, réduction de la température des maçonneries et donc de la consommation énergétique des climatiseurs,</li> <li>- habitat et ressource nutritive pour de nombreuses espèces vivantes (insectes, oiseaux, micro-organismes), et</li> </ul>

<p>Bienfaits des arbres en ville (suite)</p>	<p>continuités écologiques favorisant la biodiversité et les équilibres du vivant,</p> <p>De plus les arbres ont des effets apaisants pour les humains (atténuation du bruit de la rue, baisse d'agressivité scientifiquement démontrée) et ont des effets positifs sur la santé (réduction de durée de convalescence).</p> <p><b>C'est en ville que l'on a le plus besoin d'arbres.</b></p>
<p><b>Qualité de l'urbanisation:</b></p>	<p>La présence des platanes rue des Roudères implique de ne pas pouvoir implanter de nouvelles constructions à moins de 8 m de leurs troncs, donc en retrait de &gt; 6m de l'alignement de trottoir. C'est une contrainte dont il faut se féliciter pour de nombreuses raisons (espaces ouverts agrandis, écran végétal additionnel sur l'espace privé, confort amélioré des logements, paysage urbain plus agréable)</p> <p>Les erreurs inexcusables commises par la SERM et la Municipalité de laisser se construire en bordure de trottoir l'immeuble (Roquefraysse) en début de rue, ainsi que le nouvel immeuble de la Coopérative, ne doivent plus jamais se reproduire.</p>
<p><b>Espèces protégées</b></p> <p>La Municipalité doit faire appel à un organisme agréé pour inventorier dans les platanes la présence d'espèces protégées (chiroptères, oiseaux, insectes), dont les habitats doivent être protégés.</p>	<p>Les platanes peuvent héberger des chauves-souris (chiroptères) dans leurs cavités ou fissures. Il est interdit de détruire leur habitat et donc d'abattre les arbres qui en portent (art L411-2 du code de l'Environnement).</p> <p><b>Les chauves -souris sont la seule arme naturelle contre la prolifération, entre autres, des moustiques et des papillons de chenilles processionnaires.</b></p>
<p><b>Valeur des platanes</b></p> <p>Paramètre non pris en compte par la Municipalité, mais non négligeable dans le bilan économique du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Ce qu'ils économisent</b> : coûts équivalent de purification de l'air, économie de climatisation dans les logements proches, économie en frais de santé, ... On peut atteindre des ordres de grandeur de 150 € par arbre et par an .</li> <li>- <b>Indemnité demandée</b> à celui qui aurait causé la perte d'arbres : on peut atteindre 10 .000 € pour un platane centenaire</li> <li>- Valorisation additionnelle <b>des propriétés foncières proches</b> par la qualité du paysage et les bénéfices sur la santé (+5 % ?), on peut atteindre des chiffres très élevés</li> </ul> <p>Voir aussi document CAUE <a href="http://www.arbres-caue77.org/medias/files/la-valeur-d-agre-ment.pdf">http://www.arbres-caue77.org/medias/files/la-valeur-d-agre-ment.pdf</a></p>